



Objectifs

Former des professionnels de l'Accompagnement Éducatif Petite Enfance par alternance amenés à:

- ▶ accueillir et à prendre en charge des enfants de 4 mois à 6 ans
- ▶ animer des activités manuelles, des ateliers contes, chants...
- ▶ assurer la responsabilité de l'hygiène et de la sécurité des enfants
- ▶ entretenir des relations professionnelles avec les membres de l'équipe et la direction de la structure d'accueil et avec les parents.

Public

Jeunes de 18 à 30 ans, responsables et autonomes, ayant une première expérience auprès de jeunes enfants.

Les atouts :

- ▶ Maturité, sens de l'organisation et de l'adaptabilité, créativité, dynamisme, bonne élocution et aisance relationnelle
- ▶ mais aussi : patience, sens de l'observation, habileté manuelle, goût pour le travail en équipe...
- ▶ Avoir une **première expérience dans l'animation**, et être si possible titulaire du BAFA complet ou des parties théorique et pratique, sont des atouts importants pour les structures employeurs.

Formation

La formation se déroule sur un an et s'articule autour de 2 axes :

L'enseignement en centre de formation

▶ Formation professionnelle

- Acquisition de techniques :
 - éducatives, d'animation, et de prévention
 - d'entretien des équipements et des locaux
 - de soin, d'hygiène corporelle et de confort
 - de préparation et de service des collations et repas
- Acquisition de connaissances théoriques :
 - Biologie, nutrition, alimentation
 - Sciences médico-sociales, technologie
 - Prévention, Santé, Environnement

▶ Formation générale

- Français & Histoire-Géographie
- Mathématiques & Sciences

La formation en milieu professionnel

▶ Compétences développées sur le terrain

- Communication professionnelle
- Animation
- Soins d'hygiène et de confort
- Préparation des collations et aide au repas

▶ Modalité de l'Alternance

- 420h minimum en structure employeur à raison de 3 jours par semaine (mercredi, jeudi et vendredi) et 1 journée complète (mercredi)
- 2 jours en centre de formation, les lundis et mardis

▶ Les structures employeur :

- tout établissement accueillant un public de jeunes enfants (de 0 à 6 ans)
 - école maternelle, crèche, halte-garderie, centre de loisirs sans hébergement, etc...
- Organisme de garde d'enfants à domicile
NB : le cas échéant, les jeunes seront amenés à compléter leur formation en milieu professionnel, lors d'un ou plusieurs stages, au sein de structures d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans.

Examen

▶ Les Unités Professionnelles (UP)

Epreuves Professionnelles	UP	Coef.
EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant	UP 1	7
EP2 : Exercer son activité en accueil collectif	UP 2	7
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel	UP 3	4

▶ Les Unités Générales (UG)

Epreuves Professionnelles	UP	Coef.
EG1 : Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique	UG 1	3
EG2 : Mathématiques- sciences	UG 2	2
EG3 : Éducation physique et sportive	UG 3	1

En fonction des diplômes déjà obtenus, des dispenses d'épreuves sont envisagées

Les résultats aux examens

2019 : 82 % • 2018 : 88 % • 2017 : 81 % • 2016 : 79 % • 2015 : 75 %



Modalités de Sélection

▶ Par le centre de formation

- Etude des dossiers de candidature
- Réunion d'information collective mensuelle
- Entretien individuel de motivation permettant de s'assurer de la cohérence entre le profil et le projet du Jeune et les exigences attendues par les employeurs
- Le cas échéant: tests de positionnement permettant d'évaluer les aptitudes verbale, numérique, et professionnelle
- Avis d'acceptation ou proposition d'une formation alternative

▶ Par les employeurs

- Entretien individuel (et/ou collectif) de motivation
- Epreuve(s) théorique et/ou pratique à la discrétion des employeurs

L'entrée en formation est définitive à la signature d'un contrat d'Apprentissage ou de Professionnalisation. Par voie dérogatoire, un jeune peut avoir un délai supplémentaire, n'excédant pas 3 mois, pour trouver un employeur : il entre alors en "classe passerelle".

Tarifs : formation gratuite pour l'apprenti.e (prise en charge OPCO). L'apprenti.e est rémunéré.e selon son âge et son niveau de formation



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.

Pour plus d'informations contacter notre référent handicap : contact@gs-svp.com

Partenaires



Que faire avec un CAP AEPE ?

Le titulaire du C.A.P Accompagnant Éducatif Petit Enfance est un professionnel qualifié compétent pour assurer l'accueil et la garde des jeunes enfants. Il répond aux besoins fondamentaux de l'enfant et contribue à son développement, son éducation et sa socialisation, avec les parents de l'enfant et les autres professionnels. Il assure, en outre, l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant. Après le CAP, il est possible de travailler ou de poursuivre ses études.

... Travailler

- ▶ dans les clubs-enfants des villages vacances
- ▶ en structure collective
 - en halte-garderie, en crèche
 - en école maternelle (en tant qu'A.S.E.M. : Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles)
 - en centre de loisirs ou de vacances d'enfants
- ▶ en milieu familial, comme assistant(e) maternel(le) agréé(e) à son domicile ou au domicile des parents

... S'engager dans une VAE et/ou reprendre ses études

Après 3 ans d'expérience, et en fonction des activités confiées et du niveau de responsabilité, il est possible de :

- ▶ demander une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) afin d'obtenir tout ou partie d'un diplôme professionnel (DEAP, BAPAAT, BEATEP...)
- ▶ poursuivre ses études via Parcoursup

... Poursuivre ses études

- ▶ **MCAD** : Mention Complémentaire Aide à Domicile (cf. Fiche MCAD)
- ▶ **Baccalauréats Professionnels** (accès à la classe de 1^{ère}) :
 - Bac Pro ASSP** : Accompagnement, Soins et Services à la Personne (cf. Fiche Bac Pro ASSP)
 - Bac Pro SPVL** : Services de proximité et Vie Locale, (cf. Fiche Bac Pro SPVL)
- ▶ **Auxiliaire de Puériculture** (DEAP) : après réussite des concours d'entrée des IFAP, Instituts de Formation d'Auxiliaires de Puériculture
- ▶ Dans l'**animation** :
 - BAPAAT**: Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la jeunesse et des sports
 - BEATEP**: Brevet État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire et de la jeunesse
 - BAFD**: Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur